

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	127,50	900%	1.147,50	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	291,75	300%	875,25	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	102,40	300%	307,20	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-123,25	900%	-1.109,25
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	-291,00	300%	-873,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-104,15	300%	-312,45
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				35,25	
				1,35	
				33,90	

Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977

Montant total du rôle

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imn. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	257,00	900%	2.313,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	365,50	300%	1.066,50	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	141,20	300%	423,60	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	-249,25	900%	-2.243,25	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	-403,75	300%	-1.211,25	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	-139,55	300%	-418,65		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
Total:				-70,05	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				1,05	
Montant total du rôle				-71,10	

Motif des déductions:

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No